



Travaux toiture Commune et extensions et tantiemes

Par **jj35**, le **26/09/2018** à **23:00**

Bonjour,

J habite une maison et nous sommes 6 copropriétaires a ce jour.

En 2004 nous étions que 2 lors de la mise en copropriete (Maison avec des auvents et sans toutes ces extensions.

J habite le haut et je suis à 340 /1000.

Le devis renovation est a 5680 euros pour toiture commune au dessus de mon appartement. C est juste de la rénovation..pas du neuf..la toiture date..Elle mériterait aussi une nouvelle jeunesse..

Très belle Maison de 1800

Je suis propriétaire aussi des combles acces escalier.

Les extensions sous l auvent attenant a ma terrasse ont ete faites bien apres mon achat. pas de AG, ni de PV a cette époque là..

Donc cette partie a ce jour tout doit être refait à neuf d un montant de 7000 euros suite à des dégâts des eaux dans l extension car cela a été mal fait..

Donc $7000 + 5680 = 12680 \times 340 \text{ tantieme} / 1000 = 4311$ euros pour moi..

Nous sommes des vaches a lait..serieux

Recherche conseils.. dois je faire rédiger un nouveau règlement de copropriete auprès de mon notaire.

Pourquoi payer pour des extensions et surtout travaux non déclarés.

Depuis 2004 mes tantiemes n ont jamais été révisés.

Je pense me faire vraiment avoir.

Quel recours svp puis je avoir.

Merci pour vos conseils.

JJ35